



FI 32 – 2016 08 22

Le point sur les INNOVATIONS

Extraction : BDO

Le Contrat de Partenariat, qu'on nous oppose à chaque demande est quelque peu malmené. Puisqu'on ne peut le changer... au moins qu'il soit appliqué à la lettre !

Contrat :

Page 37 : « Le Titulaire procède à une *veille technologique* permanente de manière à informer et à faire bénéficier l'État des recherches et progrès technologiques liés aux ouvrages et équipements de l'Autoroute. »

Annexe 1 :

Page 13 : « Le Titulaire devra étudier des *solutions innovantes* pour alimenter le projet par des énergies renouvelables dans une optique, le cas échéant, de valorisation. »

Annexe 3 :

Page 8 : « Le présent dossier des engagements de l'État s'imposera donc au futur titulaire. »

Page 34 : « A l'échelle locale, des mesures de réduction de l'impact de la L2 sur la qualité de l'air des zones habitées riveraines seront mises en place. Elles pourront par exemple consister en des dispositions constructives adaptées, des mesures d'exploitation par l'utilisation optimale des systèmes de ventilation, des mesures de gestion ainsi que par *des solutions innovantes*. Ces mesures pourront être combinées, et la synergie avec d'autres de protection de population sera recherchée. »

Annexe 4 :

Page 34 : « Le Titulaire étudie en corrélation avec les mesures de protection de la qualité de l'air la mise en place d'écrans complémentaires permettant la réduction à la source des nuisances sonores tout en améliorant la qualité des rejets aux têtes de tranchées.

Le Titulaire, dans l'optique de renforcer la protection à la source et de minimiser les isolations complémentaires de façades, réalise des écrans acoustiques au dessus des murs existants. Ces écrans sont plus efficaces que le simple traitement absorbant. »

Page 35/36 : « le Titulaire veillera notamment à :

- prévoir des solutions d'amélioration de la situation sanitaire des populations exposées en atténuant l'impact de la L2 : mesures physiques de type murs, mesures d'exploitation de type utilisation des extracteurs, mesures de gestion, *mesures innovantes* ... combinaison de plusieurs types de mesures, adaptées et proportionnées au risque ;
- mettre en œuvre ces dispositions dans une cohérence d'ensemble En cherchant à s'établir en dessous des valeurs limites fixées par la réglementation. »

Or, qu'en est-il ???

Compte rendu officiel de la réunion SRL2 / CAN L2,

Page 7 : Question du CAN L2 : « Le Contrat impose de mettre en place des solutions innovantes sur la Rocade L2 afin de diminuer la pollution.

Réponse de la SRL2 : « La SRL2 indique que des réductions de vitesse de 90km/h à 50km/h par palier de 20 constituent des mesures innovantes en terme d'innovation. »

Autre mesure « innovante » proposée : la ventilation des tunnels en cas de dépassement des seuils... La pollution ne serait pas traitée, mais poussée un peu plus loin...

Sûr qu'avec de telles mesures MARSEILLE ne sera plus la ville de France la plus polluée !!!